

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 30 juin 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 juin 2017 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, 1^{er} adjoint.

Avant de commencer la séance, M. BAUDOIN indique que M. GONNOT a transmis sa démission de Maire à M. le Préfet qui l'a acceptée le 20 juin.

Il passe la parole à M. GONNOT qui indique, qu'après 28 années (dont 22 en tant que Maire) passées au service de la commune, il souhaitait prendre du recul afin de se consacrer à sa famille. Il remercie tous ceux qui ont au cours de toutes ces années œuvré en tant qu'élus ou membres du personnel pour que Neuilly-le-Réal bénéficie d'un service public de qualité. Il remercie le Docteur DELMAS qui l'a initié à la vie publique ainsi que les associations, les commerçants, artisans et professions libérales qui permettent à notre commune d'être attractive. Il indique qu'il reste Conseiller municipal.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Approbation du compte rendu de la réunion du 12 mai

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Élection du Maire

Mmes DE CHACATON et GUITTON sont nommées assesseurs.

M. GONNOT présente la candidature de M. BAUDOIN.

M. BAUDOIN est élu Maire de Neuilly le réal par 13 voix pour et 2 bulletins blancs.

Détermination du nombre d'adjoints

M. BAUDOIN propose de désigner 4 adjoints. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Élection des adjoints

M. BAUDOIN propose une liste composée de Mme LEPERON, Mme GUITTON, M. GALLAUD et M. PRONCHERY.

A l'issue du premier tour de scrutin, cette liste recueille 13 voix pour et 2 bulletins blancs.

Mme LEPERON, Mme GUITTON, M. GALLAUD et M. PRONCHERY sont élus respectivement 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint.

Composition des commissions municipales

M. le Maire propose de reconduire les commissions municipales mises en place en début de mandat. Quelques modifications sont apportées dans leurs compositions.

Commission finances et personnel : Florence LEPERON, Magali GUITTON, Lucien GONNOT, René PRONCHERY, Marie-Aimée CLAYEUX, Chantal DUCERF, Pascal ROUYER.

Commission des travaux et de l'Urbanisme : René PRONCHERY, Luc CHABERT, Florence LEPERON, Marie-Noëlle MARTIN, Yvon GILLES, Lucien GONNOT, Pascal ROUYER.

Commission fleurissement : Marie-Aimée CLAYEUX, Chantal DUCERF, Jean-Pierre GALLAUD, René PRONCHERY, Yvon GILLES.

Commission jeunesse et vie scolaire : Magali GUITTON, Marie-Aimée CLAYEUX, Marie-Noëlle MARTIN, Jérôme BLANCHARD, Marie-Paule LASSEIGNE.

Commission vie associative et culturelle : Jean-Pierre GALLAUD, Marie-Noëlle MARTIN, Jérôme BLANCHARD, Yvon GILLES, Françoise DE CHACATON, Marie-Paule LASSEIGNE, Magali GUITTON.

Commission communication : Jérôme BLANCHARD, Françoise DE CHACATON, Jean-Pierre GALLAUD, Pascal ROUYER, Chantal DUCERF, René PRONCHERY.

L'ensemble des désignations est effectué à l'unanimité.

Désignation des délégués communaux

M. le Maire propose de désigner les délégués communaux dans les différents organismes où la commune est représentée.

Moulins Communauté :

Titulaire : Françoise DE CHACATON.

Suppléant : Hervé BAUDOIN.

SICTOM NORD ALLIER :

Titulaires : Françoise DE CHACATON, Jean-Pierre GALLAUD.

Suppléants : Pascal ROUYER, Yvon GILLES.

Caisse des Ecoles : Hervé BAUDOIN, Magali GUITTON, Marie-Aimée CLAYEUX, Jean-Pierre GALLAUD, Marie-Noëlle MARTIN, Marie Paule LASSEIGNE.

Conseil d'Ecole :

Ecole maternelle et Ecole primaire : Titulaires : Magali GUITTON, Jérôme BLANCHARD,

Suppléants : Marie-Noëlle MARTIN, Marie-Paule LASSEIGNE, Marie-Aimée CLAYEUX, Pascal ROUYER.

Sivom du Canton de Neuilly le Réal : Titulaires : Lucien GONNOT, Hervé BAUDOIN,
Suppléants : Yvon GILLES, Jean-Pierre GALLAUD.

Syndicat de la Sologne Bourbonnaise :

Titulaires : Jean-Pierre GALLAUD, Yvon GILLES. Suppléants : Luc CHABERT, Hervé BAUDOIN.

SDE03 :

Titulaire : René PRONCHERY. Suppléant : Jean-Pierre GALLAUD.

Centre Social Rural de Jaligny-Neuilly :

Titulaire : Françoise DE CHACATON. Suppléant : Magali GUITTON.

Neuilly Micro :

Titulaires : Jean-Pierre GALLAUD, Marie- Aimée CLAYEUX.

Suppléants : Chantal DUCERF, Marie-Noëlle MARTIN

Réfèrent sécurité routière : René PRONCHERY.

Correspondant défense : René PRONCHERY.

CNAS : Françoise DE CHACATON.

Allier à livre ouvert : Florence LEPERON.

CCAS :

Hervé BAUDOIN, Françoise DE CHACATON, Jean-Pierre GALLAUD, Chantal DUCERF, Yvon GILLES, Marie-Noëlle MARTIN.

Les désignations de l'ensemble de ces délégations sont adoptées à l'unanimité.

Commission d'appel d'offres et d'adjudication :

Cette désignation a été effectuée par scrutin de liste. La liste présentée par M.BAUDOIN obtient 15 voix.

La commission d'adjudication et d'appel d'offres est composée de :

Titulaires : René PRONCHERY, Florence LEPERON, Pascal ROUYER

Suppléants : Luc CHABERT, Magali GUITTON, Jean-Pierre GALLAUD.

Indemnités du Maire et des Adjointes

M. le Maire propose de reconduire les mêmes modalités de calculs des indemnités que celles existant précédemment à savoir 22.36 % de l'indice brut de l'échelle indiciaire pour le Maire et 11.55% de ce même indice pour les adjoints. Il rappelle que le maximum de l'indemnité de Maire est égale à 43% de l'indice et celle des adjoints à 16.5%. L'économie réalisée par la commune permettra d'autofinancer certaines acquisitions.

Ces modalités d'indemnisation sont adoptées à l'unanimité.

Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

Le Conseil municipal, sur proposition de M. le Maire propose de reconduire les mêmes modalités que celles votées en début de mandat.

Avenant à la convention conclue avec le Centre de Gestion

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant de la convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de M. Carole DOUCET pendant le congé maternité d'Alexandra LAINE.

Convention avec le Crédit Agricole

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec la caisse de Crédit Agricole pour permettre à un camion bureau de stationner place de l'église.

Décision Modificative Budgétaire N°1

Mme LEPERON propose de voter une Décision Modificative Budgétaire pour ajuster certains postes à la demande de la trésorerie. Le Conseil municipal, à l'unanimité vote cette DM N+1 dont le montant s'élève à 3 528 € en dépenses et recettes à la section de fonctionnement et à 0 € en section d'investissement.

RAM

Après que M. GONNOT ait présenté le bilan d'activités du RAM, le Conseil municipal, à l'unanimité, s'est déclaré favorable à la poursuite de l'activité avec Mme RIVET comme directrice-animatrice.

Vente de pavillon HLM France Loire

Le Conseil municipal, à l'unanimité s'est déclaré favorable à la cession du logement HLM du 14, chemin de la Pépie, sous réserve que la garantie d'emprunt accordée par la commune à France Loire soit réduite au prorata.

Règlement d'utilisation des tables et bancs

Quelques modifications ont été apportées à ce règlement.

Questions diverses

Jeunesse et vie scolaire

Mme GUITTON annonce qu'un pique-nique de fin d'année réunissant les élèves de l'école maternelle et de l'école primaire aura lieu sur le Champ de Foire le 7 juillet. Il sera suivi l'après-midi de la traditionnelle fête des TAP, au cours de laquelle les enfants présenteront les activités réalisées lors de la dernière période.

Mme GUITTON précise qu'aucune modification ne sera apportée aux rythmes scolaires à la rentrée de septembre.

M. BAUDOIN précise que cette décision a été principalement motivée par le fait que le Conseil départemental nous a informé de l'impossibilité de modifier les horaires des services de transports pour la prochaine rentrée scolaire.

Une réflexion quant au maintien ou à une modification des temps scolaires sera menée tout au long de l'année, en concertation avec les parents d'élèves, les Conseils d'École et le comité de pilotage du PEDT.

Réunion du SDE 03

M. PRONCHERY dresse un rapide compte-rendu de la réunion du SDE 03 à laquelle il a participé le 23 juin :

- des aides peuvent être accordées aux communes qui voudraient remplacer leurs chaudières à gaz défectueuses.
- le contrat de concession entre le SDE et ENEDIS court jusqu'en 2032, mais il est envisagé l'hypothèse que ENEDIS puisse perdre le monopole et qu'à terme une autre société prenne la concession.
- un dysfonctionnement des bornes de recharge des véhicules électriques a été constaté avec des véhicules de la marque Nissan.
- le SDE souhaite être le partenaire privilégié auprès des communes du département pour soutenir l'installation du haut débit nécessaire aux entreprises et aux particuliers.
- le SDE 03 prend à sa charge le transport en car des groupes scolaires qui souhaitent visiter l'électrodrome de Magnet.

Stationnement gênant

Mme CLAYEUX signale que le stationnement récurrent de véhicules rue du 14 Juillet en face de la rue du Bois de Bord engendre un manque de visibilité pour les véhicules qui y circulent. Il en est de même pour ceux stationnés Grand' rue entre le croisement de la route de Montbeugny et la rue des Rosiers.

M. le Maire précise que le stationnement n'est pas interdit à ces endroits, et que la présence de véhicules en stationnement suscite une réduction de la vitesse.

Visite du Secrétaire général de la Préfecture

M. ROUYER demande si un rendez-vous a été fixé avec M. le Secrétaire général de la Préfecture qui souhaite rencontrer les élus et visiter la commune. M. le Maire lui répond que cette visite aura lieu le 11 août 2017 à 14h, et que tous les membres du Conseil municipal sont invités.

Projet éolien

M. ROUYER demande si de nouvelles informations ont été apportées récemment par la société Soleil du Midi concernant le projet éolien. M. le Maire lui répond qu'il a lui-même contacté la société. Elle est toujours dans l'attente de la réponse de la direction de l'aviation civile.

Logement vacant

Le logement F3 sis 16, place de la Mairie est vacant depuis le départ de la locataire le 19 juin. M. CHABERT, par l'intermédiaire de Mme DE CHACATON, demande si la Mairie a reçu des demandes pour cette location. M. le Maire répond que quelques personnes se sont renseignées mais qu'aucune demande de location n'a été formulée à ce jour.

Ambroisie

Mme DE CHACATON indique avoir participé à deux réunions d'information publiques relatives à l'ambroisie. Elle déplore que ces réunions aient rassemblées très peu de personnes et ajoute que des dépliants d'information sont disponibles au secrétariat de mairie.

Enquête de la Chambre d'Agriculture

Mme DE CHACATON informe que la Chambre d'Agriculture réalise, sur le territoire de Moulins Communauté, une enquête sur la perception de l'agriculture par la population destiné à la fois aux

agriculteurs et aux habitants des territoires ruraux. Elle diffusera ce questionnaire par mail aux conseillers municipaux qui ne l'ont pas encore reçu.

Travaux de la Grand' rue

M. GILLES demande des précisions concernant le planning des travaux qui auront lieu dans la Grand' rue. M. le Maire indique qu'une réunion d'information, à laquelle ont été conviés l'entreprise EUROVIA, le chargé de mission de l'ATDA et les riverains de la Grand' rue, aura lieu le 5 juillet à 10h. Le démarrage des travaux de réfection des trottoirs de la Grand' rue est prévu le 10 juillet. Les travaux doivent être terminés le 5 août. Une circulation alternée par feux tricolore sera mise en place durant les travaux.

Durant la même période, un cheminement piétonnier sera réalisé le long de la RD 296 entre la station d'épuration et le Centre de Secours. La circulation y sera interdite pendant les travaux.

Zone de revitalisation rurale

M. le Maire annonce que les communes de Moulins Communauté faisaient jusqu'alors partie d'une zone de revitalisation rurale qui permettait de faire bénéficier d'aides ou d'exonérations de charges aux entreprises qui s'installaient ou créaient des emplois.

La nouvelle cartographie de ce zonage prévoit la sortie de l'ensemble des communes de Moulins Communauté de ce dispositif.

A l'unanimité, le Conseil municipal s'oppose à la disparition de Moulins Communauté du dispositif de zone de revitalisation rurale. Un courrier sera rédigé en ce sens et transmis à Moulins Communauté et à l'Association des Maires de France.

Radar pédagogique

M. GONNOT fait le point sur les radars pédagogiques.

Plus de 70 % des véhicules entrant dans Neuilly-le-Réal par la route de Moulins et la route de Bessay respectent la vitesse maximum de 50 km/h. Par contre dans le sens de la sortie, les vitesses enregistrées sont supérieures.

Route de Chapeau, la vitesse enregistrée est légèrement supérieure dans les deux sens de circulation.

Quelques véhicules circulent à des vitesses de plus de 100 km/h. Il sera demandé aux services de la gendarmerie de veiller à ce que ces dangers publics ne traversent plus notre commune à de telles vitesses dangereuses pour tous les riverains et usagers de la route.

Commémoration du 100^{ème} anniversaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale

M. GONNOT annonce qu'un vaste travail de recherche va être mené dans les mois à venir pour commémorer le 100^{ème} anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale. Toutes les personnes qui souhaitent y participer sont les bienvenues et peuvent s'inscrire en Mairie.

Bibliothèque

Mme LEPERON informe que Marie-Bastienne REVEL a rompu son contrat Emploi d'Avenir d'un commun accord à son initiative le 15 mai dernier. De ce fait, et à la vue de sa très faible fréquentation ce jour là, il a été décidé de fermer la bibliothèque municipale les mercredis après-midi au moins jusqu'à la rentrée prochaine. Celle-ci reste ouverte les samedis matins, tenue en alternance par Sandrine SILVA et Christine PINEAU. Cette tâche sera proposée à Audrey PICHONNEAU à sa prise de poste, notamment dans le cadre d'un projet de liaison entre l'accueil périscolaire et la bibliothèque.

Projet de carrière

M. le Maire indique avoir rencontré le 20 juin la société VALERIAN qui souhaite ouvrir une carrière à Curon. Ce carrier postule à l'appel d'offres pour la fourniture de remblais pour les travaux de mise à deux fois deux voies de la RCEA.

La mise en place d'une telle carrière générerait un transit de 10 millions de mètres cubes de matériaux sur 3 ans pour un trafic d'environ 150 camions par jour.

Le Conseil municipal se montre réticent, au vu des nuisances très importantes provoquées par de telles quantités. Aucune décision n'est prise en l'absence de dossier.

Travaux divers

M. le Maire énonce les travaux de bâtiment qui seront réalisés cet été :

- la réfection des sanitaires de l'école primaire (pose de faïence, installation de deux WC et de deux urinoirs),
- l'installation de deux nouveaux jeux extérieurs à l'école maternelle et d'un à l'aire de jeux de l'Espace Valty.
- le remplacement d'un WC cassé dans les toilettes publiques situées place de l'Eglise.
- le début des travaux de mise en accessibilité de la salle Henri Baron ; à cette occasion, les sanitaires seront modifiés, l'isolation de la salle sera refaite, et les portes d'entrées seront remplacées. Ces travaux sont prévus du 26 août au 22 septembre. La salle Henri Baron ne pourra donc pas être louée pendant cette période.

La séance est levée à 23h00

Le Maire,
Hervé BAUDOIN

